



académie
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La politique éducative et culturelle académique

Dispositif partenarial avec La Marelle

2019-2020

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et La Marelle, un parcours d'éducation artistique et culturel est proposé, afin de faire découvrir et appréhender les écritures nouvelles aux élèves du département.

La Marelle accueille tout au long de l'année des écrivains, français ou étrangers, en résidence longue ou courte, et s'ouvre à toutes sortes de projets littéraires en facilitant les croisements avec d'autres disciplines artistiques (photo, musique, vidéo, théâtre, arts numériques, arts plastiques...). Elle édite des créations innovantes au format numérique, dont les réalisations des lauréats de l'appel à projets annuel pour une « résidence d'écriture numérique ». Elle conçoit et met en place, avec l'aide de nombreux partenaires du monde du livre, des rencontres et lectures publiques en lien avec sa programmation de résidences, et mène diverses actions pédagogiques et culturelles pour faciliter l'accès au livre et à la lecture.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

1/ Interventions d'auteurs en milieu scolaire

De septembre 2019 à juin 2020, il s'agit ici de proposer des interventions d'auteurs dans différents établissements scolaires. Les interventions peuvent présenter le travail d'écriture en cours de l'auteur, sa démarche, le cadre de sa résidence et son environnement de création artistique.

Il peut également s'agir de proposer des ateliers d'écriture en respectant une thématique, une envie, de la part de l'enseignant et ses élèves.

L'accent est mis ici sur la régularité des interventions (à définir avec chaque établissement).

La Marelle pourra proposer 3 interventions (durée : 2h) d'un même auteur pour le projet de la classe. Le projet défini sera conjointement construit entre l'auteur et l'enseignant.

À décliner comme suit :

- Première prise de contact avec l'enseignant pour définir le projet
- Travail d'écriture par les élèves en classe, de manière autonome
- Envoi des travaux réalisés par les élèves à l'auteur
- Deuxième intervention : relecture, réécriture et suivi. Deuxième temps d'écriture.
- Troisième temps : restitution des textes avec édition d'une revue spécifique 3 classes ciblées

3 interventions de 2h x 3 classes coût rémunération Charte : 1 500 € coordination - suivi de projet : 900 € déplacements - forfait : 400 €

coût global 2 800 € / coût action 400 €

2/ Ateliers de sensibilisation au livre numérique Atelier 1

Présentation de l'histoire du livre et de l'écriture numérique, sensibilisation aux possibilités d'écriture offertes par ce nouveau support. Durée 2h

Atelier 2

Séance d'exploration et de pratique : un atelier d'écriture avec divers exercices selon les modes d'écriture permis par le numérique.

3 classes ciblées

1 intervention de 2h x 3 classes x 2 ateliers

Coût rémunération : 2 400 € déplacements - forfait : 400 € coordination - suivi de projet : 900 € coût global : 3 700 € / coût action 650 €

www.la-marelle.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif se feront cette année auprès de la délégation académique à l'action artistique et culturelle avant le 14 juin.

daac.livre@ac-aix-marseille.fr

geraldine.attias@la-marelle.org

FINANCEMENT

Les établissements pourront faire une demande de subvention auprès du département ou de la région pour ces dispositifs.

